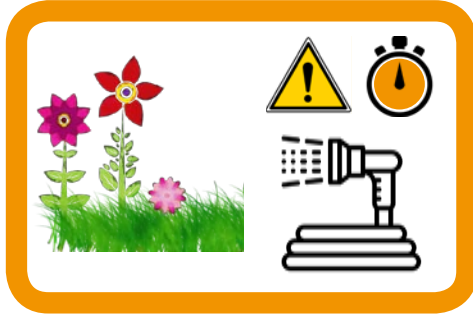


Mesures de restrictions à respecter

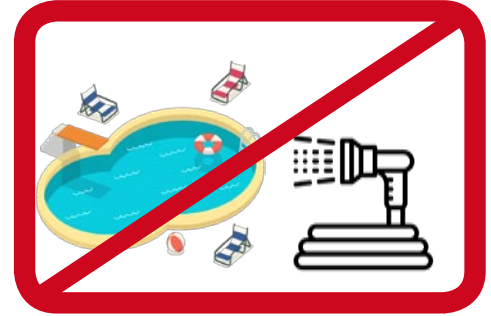
Niveau alerte



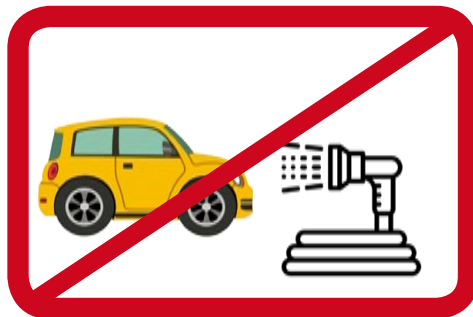
Interdiction d'arroser
les pelouses, les massifs fleuris
et les arbres et arbustes de moins
d'un an en pleine terre
entre 11h et 18h



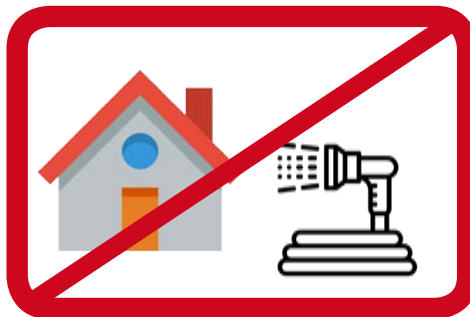
Interdiction d'arroser
les jardins potagers
entre 11h et 18h



Interdiction
de remplir et de vidanger les plans d'eau
de remplir les piscines privées (de plus d'1 m³)
sauf lorsque ce remplissage est lié à la sécurité de
l'ouvrage ou des utilisateurs (remise à niveau sous
condition de la présence d'une bâche) ou sauf lors de la
mise en service pour réception de travaux (si les travaux
ont débuté avant les 1^{ères} restrictions).



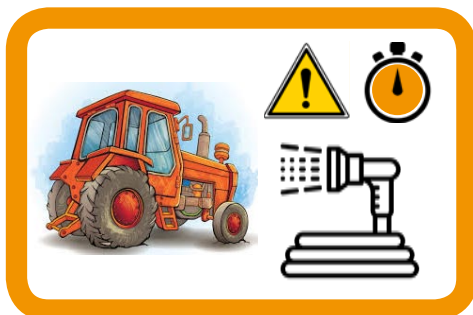
Interdiction de laver
les véhicules
en dehors des stations professionnelles de lavage
équipées d'un système de recyclage ou d'un lavage
à haute pression, sauf pour les véhicules ayant une
obligation réglementaire, technique et les organis-
mes liés à la sécurité.



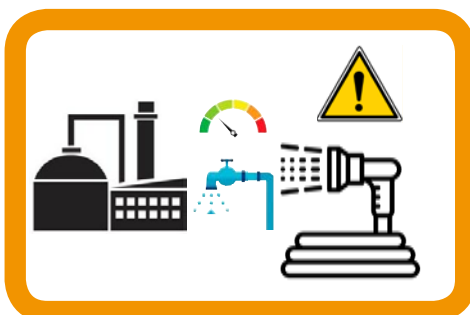
Interdiction de nettoyer
les façades, toitures, trottoirs et
autres surfaces imperméabilisées
sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise
de nettoyage professionnelle.



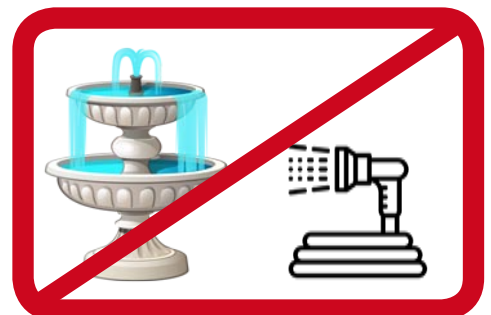
Interdiction d'arroser
les terrains de sport, les stades,
les établissements équestres,
entre 11 h et 18 h
les golfs entre 8h et 20 h
(l'arrosage est réduit au maximum)



Restriction
de l'irrigation agricole
consultez l'arrêté sur
www.oise.gouv.fr



Réduction de la
consommation industrielle
à l'arrêté cadre sécheresse départemental et aux
arrêtés préfectoraux d'autorisation en vigueur
www.oise.gouv.fr



Interdiction d'alimentation des
fontaines publiques d'ornement
en circuit ouvert, dans la mesure où cela est techniquement
possible.



Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages
et la cartographie des niveaux par bassin sur le site internet des
services de l'État dans l'Oise.

